

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.africa-union.org

**CONFÉRENCE DE L'UNION
QUINZIÈME SESSION ORDINAIRE
25 – 27 JUILLET 2010
KAMPALA (OUGANDA)**

Assembly/AU/15(XV)

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION SUR LES
PRÉPARATIFS DU DEUXIÈME SOMMET AFRO-ARABE
PRÉVU EN LIBYE EN OCTOBRE 2010**

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION SUR LES PRÉPARATIFS DU DEUXIÈME SOMMET AFRO-ARABE PRÉVU EN LIBYE EN OCTOBRE 2010

Introduction

1. Le Sommet afro-arabe est la structure politique d'ensemble de la coopération et des engagements régionaux africains et arabes. Il a été organisé pour la première fois au Caire (Égypte), du 7 au 9 mars 1977, et a permis l'adoption d'une Déclaration et d'un Programme d'action, la base de la coopération institutionnelle entre l'OUA et la Ligue des États arabes.

2. Le Sommet du Caire a, par la Déclaration et le Programme d'action, créé la Commission permanente de la Coopération afro-arabe, composée de 12 ministres venus de chaque région, en vue de faciliter la mise en œuvre des programmes relatifs à la coopération afro-arabe. Par cette Déclaration, les institutions spécialisées africaines et arabes, comme la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique ont été invitées à prendre toutes les mesures nécessaires pour appuyer la coopération.

3. Le Sommet du Caire a convenu que le Sommet afro-arabe se tiendrait tous les trois ans. Cette décision n'a pas été suivie d'effet comme prévu et aucun Sommet n'a été organisé après cette première rencontre historique du Caire. Toutefois, la coopération et les engagements bilatéraux se sont poursuivis au fil des ans par le biais de structures régionales compétentes.

4. Des mesures pratiques en vue de l'organisation du deuxième Sommet afro-arabe ont été prises lors de la treizième session de la Commission permanente de la coopération afro-arabe tenue à Tripoli (Libye), les 10 et 11 octobre 2009. Le Comité a salué l'offre faite par le Gouvernement de la Grande Jamahiriya arabe libyenne d'abriter le Sommet et a accepté les dates de cette deuxième rencontre historique des Chefs d'État et de gouvernement des pays africains et arabes.

Coordination du processus de préparation

5. La coordination des préparatifs du deuxième Sommet afro-arabe se fait à trois niveaux : à savoir, aux niveaux du Comité de coordination, du Comité préparatoire et de la Commission permanente de la coopération afro-arabe.

6. Le Comité de coordination est composé de fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et du pays hôte (Libye). Il a été mis sur pied pour assurer le suivi et la direction des activités journalières relatives aux préparatifs du Sommet, notamment la préparation des documents de travail et des manifestations parallèles. Le Comité a tenu sa première réunion au Caire (Égypte), en mai 2010. La deuxième réunion est prévue à Tripoli (Libye), le 7 août 2010, tandis que la troisième sera organisée à Addis-Abeba (Éthiopie), en septembre 2010. Le Comité de coordination fait rapport au Comité préparatoire du Sommet.

7. Le Comité préparatoire du deuxième Sommet afro-arabe est composé de hauts fonctionnaires de huit pays africains et arabes, à savoir : l'Algérie, le Burkina Faso, l'Égypte, le Ghana, le Koweït, la Libye, le Maroc et la Tanzanie, ainsi que de fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes. Le Comité est chargé de la préparation générale du Sommet et fait rapport à la Commission permanente de la coopération afro-arabe. Il a tenu sa première réunion au Caire (Égypte) en janvier 2010, la deuxième à Addis-Abeba (Éthiopie) en février 2010, la troisième à Tripoli (Libye) en avril 2010, et la quatrième au Caire (Égypte) en juillet 2010. Sa cinquième réunion est prévue à Tripoli (Libye) le 7 août 2010, et la sixième à Addis-Abeba (Éthiopie) le 17 septembre 2010.

8. La Commission permanente de la coopération afro-arabe est l'organe directeur conjoint de la coopération afro-arabe et a été créée lors du premier Sommet afro-arabe organisé au Caire (Égypte) en mars 1977. Elle est composée de 12 ministres africains et de 12 ministres arabes. Au cours des dix derniers mois, la Commission a tenu sa treizième réunion à Tripoli (Libye) en octobre 2009, et ses quatorzième et quinzième réunions au Caire (Égypte) respectivement en mars et juillet 2010. Les trois dernières réunions ont été consacrées à la préparation du deuxième Sommet afro-arabe. Sa seizième session devrait se tenir à Addis-Abeba (Éthiopie) le 18 septembre 2010, au cours de laquelle elle devrait récapituler le processus de préparation et approuver le projet d'ordre du jour et les documents finalisés du Sommet.

Préparation des documents de travail

9. Le deuxième Sommet afro-arabe devrait donner une nouvelle vision et orientation stratégique à la coopération afro-arabe. Il est prévu qu'il adopte des plans d'action conjoints sectoriels et des projets spécifiques réalisables dans les domaines les plus viables. Il publiera également une déclaration à la fin de ses travaux.

10. Conformément à ce qui précède, cinq comités techniques sectoriels ont été créés dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'énergie, du développement des ressources humaines, du développement des ressources en eau et du développement des infrastructures en vue de l'élaboration des programmes qui seront examinés par le Sommet. L'Union africaine et la Ligue des États arabes ont recruté chacune un consultant principal chargé de compiler les documents de travail sectoriels, de produire le projet de document stratégique et de rédiger le projet de document final du Sommet.

Date et lieu du deuxième Sommet afro-arabe et des réunions pré-Sommet

11. Le deuxième Sommet afro-arabe se tiendra à Syrte (Libye) le 10 octobre 2010, avec comme thème général « **Coopération afro-arabe : vers un partenariat stratégique** ». Le Sommet sera précédé, le 6 octobre 2010, d'une réunion des hauts fonctionnaires des pays africains et arabes et le 8 octobre 2010, de la réunion ministérielle afro-arabe.

Thème du Sommet

12. Comme convenu, le Sommet aura pour principal thème la coopération dans les domaines de la promotion de l'investissement, des échanges, du développement agricole et de la sécurité alimentaire. A cet égard, les activités ci-après ont été menées :

- (a) une réunion ministérielle afro-arabe conjointe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire a été organisée à Sharm El-Sheikh (Égypte) en février 2010, en vue d'examiner et d'approuver un Plan d'action conjoint afro-arabe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire. Le Plan comprend quatre principales initiatives, à savoir : l'initiative sur le renforcement de l'agriculture (changement de cap au niveau de l'approvisionnement en denrées alimentaires), l'initiative sur les réserves alimentaires stratégiques et d'urgence, l'initiative sur les infrastructures et le commerce, l'initiative sur le développement de la recherche agricole et le transfert des technologies, ainsi que deux questions de portée générale, à savoir le changement climatique et le renforcement des capacités. Quarante-deux pays africains et arabes ainsi que vingt organismes nationaux et régionaux ont pris part à cette réunion. Le Plan sera présenté pour être adopté lors du deuxième Sommet afro-arabe ;
- (b) une réunion d'experts de haut niveau africains et arabes sur les perspectives d'investissement dans les pays africains et arabes a également été organisée au Caire (Égypte) en avril 2010. Au cours de la réunion, un Plan d'action conjoint afro-arabe sur la promotion de l'investissement et des échanges a été élaboré. Ce Plan d'action comporte cinq initiatives majeures. Les Communautés économiques régionales africaines et un grand nombre d'institutions et d'intermédiaires financiers africains et arabes étaient présents à cette réunion. Le Plan sera également soumis, pour examen, au Sommet.

Projet d'ordre du jour du Sommet

13. Le projet d'ordre du jour est toujours en cours d'examen ; toutefois des accords ont été conclus selon lesquels le Sommet examinera les questions inscrites dans le cadre des vastes domaines de coopération ci-après:

- (a) Politique, paix et sécurité
- (b) Agriculture et sécurité alimentaire
- (c) Coopération économique
- (d) Coopération sociale et culturelle

Participation du secteur privé

14. Afin d'assurer la participation pleine et entière du secteur privé dans la formulation du programme d'action quinquennal (2011-2014) de la coopération afro-arabe, un Forum de haut niveau sur la promotion des investissements et le commerce est prévu en Libye les 25 et 26 septembre 2010. Des représentants du secteur privé africains et arabes et d'organismes compétents prendront part à ce Forum, en vue d'examiner les possibilités et les problèmes liés à la promotion du commerce et de l'investissement ainsi que des échanges entre les pays africains et arabes, et soumettront des recommandations à l'examen du Sommet.

Autres questions

15. Les modalités pour l'organisation et la popularisation du Sommet ont été examinées et acceptées, et le thème ainsi que le logo du Sommet ont été approuvés par la Commission permanente de la coopération afro-arabe.

16. Des communications ont été envoyées à tous les États membres pour les informer de l'organisation du deuxième Sommet afro-arabe à Syrte (Libye), le 10 octobre 2010.

17. Une demande de budget supplémentaire pour le Sommet, le pré-Sommet et les réunions de coordination a été soumise par la Commission, vu que la somme minime de 45.000 dollars EU allouée pour cette importante activité est épuisée.

Voie à suivre

18. Un Plan d'action pour la coopération politique, diplomatique, sociale et culturelle sera élaboré, en collaboration avec les départements compétents de la Commission, de la Ligue des États arabes et de l'Institut culturel afro-arabe, basé à Bamako (Mali), et sera soumis, pour examen, au Sommet.

19. Tous les documents du Sommet seront réunis en un seul recueil et envoyé pour commentaires aux États membres avant la préparation des derniers projets.

Conclusion

20. Le pays hôte, la Libye déploie tous les efforts pour veiller à ce que la tenue de cette manifestation de la plus haute importance soit couronnée de succès. Le Comité préparatoire met également tout en œuvre pour que le Sommet soit un événement historique, et permette de parvenir à l'objectif plus général d'une coopération africaine et arabe effective.

21. L'organisation du Sommet revêt un caractère important pour donner une impulsion plus grande au dialogue politique, ainsi qu'une nouvelle direction à la coopération afro-arabe.

22. Il est donc demandé à la quinzième session ordinaire du Sommet de l'Union africaine de bien vouloir inviter tous les États membres à prendre part à cette importante réunion.

« ...Nous sommes déterminés à mettre un terme définitif au fléau des conflits et de la violence sur notre continent, conscients de nos insuffisances et de nos erreurs et animés par la volonté de mobiliser tous les moyens et ressources humaines nécessaires et de saisir toutes les opportunités pour promouvoir et faire progresser l'agenda de prévention des conflits, de rétablissement et de maintien de la paix, ainsi que celui de la reconstruction post-conflit. En tant que dirigeants, ne pouvons tout simplement pas léguer le fardeau des conflits aux générations à venir d'Africains ».
(Paragraphe 9 de la Déclaration de Tripoli du 31 août 2009).

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2010-07-25

Progress report of the commission on the preparations for the 2nd Afro-Arab summit scheduled in Libya in October 2010

Africa Union

Africa union

<http://archives.au.int/handle/123456789/5700>

Downloaded from African Union Common Repository